

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

AMENDEMENT

N ° CF128

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Magnier, M. Philippe Vigier et M. Ledoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.